

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 8 février 2022 à 19 h, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Sont présents Monsieur le maire, Yves Dagenais, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Alain Lefièvre, Monsieur le conseiller Bruno Plourde, Monsieur le conseiller Serge Alarie, Madame la conseillère Sonia Tremblay, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

2022-02-023

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022
- 1.3 Approbation de la liste des déboursés
- 1.4 Acquisition du lot 6 379 575 - Travaux de d'infrastructure de la rue Richer
- 1.5 Ajout d'un arrêt à Saint-Hippolyte - Transport adapté et collectif (TAC) de la MRC de la Rivière-du-Nord
- 1.6 Amendement à la résolution 2021-09-218 concernant la vente d'un terrain sur la 12e Avenue
- 1.7 Désignation de membres du conseil à titre de célébrants pour des mariages et unions civiles
- 1.8 Dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du PTI 2021-2023
- 1.9 Adhésion au regroupement d'achats pour l'acquisition de véhicules légers par le centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Avis de motion - Règlement no 1171-19-02 modifiant le Règlement de zonage no 1171-19
- 2.2 Adoption du projet de Règlement no 1171-19-02 - modifiant le règlement de zonage no 1171-19
- 2.3 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1195-20-02 modifiant le règlement 1195-20 sur l'accès et la protection des plans d'eau et la sécurité des personnes
- 2.4 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1213-22 - Tarification de l'ensemble des services municipaux
- 2.5 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1214-22 - Règlement omnibus modifiant plusieurs règlements
- 2.6 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1215-22 - Décrétant une dépense et un emprunt de 76 200 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la 37e Avenue et de la 38e Avenue
- 2.7 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1216-22 - Décrétant une dépense et un emprunt de 116 400 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la 305e Avenue
- 2.8 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1217-22 - Décrétant une dépense et un emprunt de 131 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue Couillard
- 2.9 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1218-22 - Édifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 2.10 Adoption du Règlement 1212-21 - Décrétant une dépense et un emprunt de 1 400 000\$ pour la réfection et le pavage de certaines rues et de deux sections de stationnement situées sur le territoire de la municipalité
- 2.11 Octroi de contrat - Achat d'une remorque neuve



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

- 3. RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Embauche d'une commis à la bibliothèque - poste syndiqué temps plein
 - 3.2 Embauche d'un pompier premier répondant - poste syndiqué temps partiel
- 4. TRAVAUX PUBLICS**
 - 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
 - 5.2 Protocole d'entente - Aux Abords de St-Hippolyte - Phase 4- Construction de rues
- 6. ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement
 - 6.2 Entente de partenariat avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal - Autorisation de signature
 - 6.3 Autorisation à présenter une demande d'octroi ou de modification de droits au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque
- 8. LOISIRS ET SPORTS**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire
 - 8.2 Octroi d'une aide financière - Protocole d'entente et subvention au Comptoir alimentaire
- 9. SÉCURITÉ INCENDIES**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire
 - 10.2 Nomination d'un représentant de projet - Programme de contribution pour la sécurité nautique
 - 10.3 Nomination d'un représentant de projet - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-024

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-025

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 19 janvier 2022 au 8 février 2022 au montant de 724 140,38 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2022-02-026

1.4 ACQUISITION DU LOT 6 379 575 - TRAVAUX DE D'INFRASTRUCTURE DE LA RUE RICHER

CONSIDÉRANT le développement résidentiel et les travaux d'infrastructure de la rue Richer;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale des travaux, émise par la firme d'ingénieur Équipe Laurence inc., en date du 11 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

DE PROCÉDER à l'acquisition du lot 6 379 515 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour cette transaction;

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit assumée par le cédant;

DE DÉCRÉTER l'ouverture comme rue publique le lot 6 379 515 du cadastre du Québec à compter de la date de signature de la transaction entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-027

1.5 AJOUT D'UN ARRÊT À SAINT-HIPPOLYTE - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (TAC) DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT le service de transport adapté et collectif de la MRC de la Rivière-du-Nord desservant le territoire de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un point d'arrêt additionnel pour les utilisateurs de ce transport;

CONSIDÉRANT la demande citoyenne pour l'ajout d'un point d'arrêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'AJOUTER un point d'arrêt sur le chemin du Roi, entre la rue du Hameau et l'adresse 178, chemin du Roi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-02-028

1.6 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2021-09-218 CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LA 12E AVENUE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-218 adoptée le 14 septembre 2021 concernant la vente d'un terrain sur la 12^e Avenue, lot 3 002 388 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'AMENDER la résolution 2021-09-218 afin d'ajouter le nom de madame Sophie Marziliano à titre d'acheteur conjointement avec monsieur Éric Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-029

1.7 DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL À TITRE DE CÉLÉBRANTS POUR DES MARIAGES ET UNIONS CIVILES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux *articles 366, 521.2 et 531.3 du Code civil du Québec*, le maire, les



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

membres du conseil municipal ou de conseil d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés à titre de célébrants pour des mariages civils ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT la volonté de madame la conseillère Jennifer Ouellette et de monsieur le conseiller Alain Lefèvre d'agir à titre de célébrants sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE DEMANDER au Directeur de l'état civil de reconnaître madame Jennifer Ouellette et monsieur Alain Lefèvre à titre de célébrants compétents sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte et de leur émettre un numéro de d'autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.8 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DE L'ADOPTION DU PTI 2021-2023

Le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier des rapports d'audit de conformité effectué par la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du PTI 2021-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-030

1.9 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au remplacement à et l'ajout de certains véhicules à sa flotte automobile;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.2 du *Code municipal du Québec*, il est possible pour toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG sans procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adhérer au regroupement d'achats du CAG pour l'acquisition de véhicules légers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers n°2021-0699-01;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la fiche technique d'inscription du Centre d'acquisitions gouvernementales (Formulaire d'ajout d'un établissement désirant se joindre à un contrat en cours) afin de confirmer l'adhésion de la Municipalité à cette entente;

D'AUTORISER une dépense de 221 000 \$ taxes nettes incluant le lettrage et les différentes options pour l'acquisition de:

- 2 Dodge Durango SXT AWD
- 1 Ford F-150
- 2 Mitsubishi Outlander PHEV ES

DE FINANCER la dépense par une affectation du surplus accumulé;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 22-200-00-724, 22-700-00-724, 22-600-00-724.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2022-02-031

**2.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 1171-19-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO 1171-19**

Bruno Plourde donne avis de motion que le Règlement n°1171-19-02 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19 sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce projet de règlement a pour but de :

- a) Créer la nouvelle zone REC-611 (secteur projet de la rue des Hameaux) ainsi que la grille des spécifications;
- b) Créer la nouvelle zone C-134 (secteur du chemin des Hauteurs et du chemin du Lac-Bertrand) ainsi que la grille des spécifications;
- c) Agrandir la zone P-106 à même la zone C-103 (secteur du Mont Tyrol);
- d) Ajouter certains usages publics dans la zone P-106 (secteur du Mont Tyrol);
- e) Agrandir la zone REC-323 à même la zone H-322 (secteur Roger-Cabana) et y ajouter l'usage parcs et terrains de jeux;
- f) Agrandir la zone H-311 à même la zone REC-312 (secteur du terrain de l'Armée du Salut);
- g) Ajouter certains usages publics et récréatifs dans la zone REC-312 (secteur du terrain de l'Armée du Salut);
- h) Ajouter certains usages reliés à l'automobile dans la zone C-114 (secteur du 2015, chemin des Hauteurs);
- i) Permettre les usages multiples dans la zone C-123 (secteur de l'intersection du chemin des Hauteurs et du chemin du Lac-Bertrand);
- j) Ajouter l'usage entreposage de bateau et véhicules récréatifs dans la zone C-132 (secteur du 100, chemin du Lac-de-l'Achigan);
- k) Ajouter l'usage entreposage intérieur et l'usage entreposage de bateau et véhicules récréatifs dans la zone C-228 (secteur du 1765, chemin des Hauteurs);
- l) Enlever l'usage mixte dans la zone H-304 (secteur du lac du Pin-Rouge);
- m) Ajouter l'usage d'entreposage domestique intérieur dans la zone EX-800 (secteur du chemin de la Chapelle);
- n) Ajouter l'usage services de garde en garderie dans la zone P-127 (secteur pavillon Aimé-Maillé);
- o) Prohiber l'usage de camping rustique dans plusieurs zones du territoire;
- p) Remplacer une note sur les normes de lotissement pour l'ensemble des grilles des spécifications;
- q) Modifier dans la terminologie la définition de « rénovation »;
- r) Ajouter un nouvel usage dans la classe d'usage commerce artériel;
- s) Enlever l'obligation de relier un logement supplémentaire au logement principal;
- t) Ajouter une disposition sur l'implantation des constructions accessoires pour un terrain d'angle;
- u) Permettre les conteneurs pour les usages services publics et centre de tri (écocentre);
- v) Bonifier les formes et éléments prohibés concernant les normes architecturales;
- w) Permettre un sous-sol pour un garage situé dans une pente;
- x) Ajouter une précision sur l'utilisation du comble d'un toit de garage;
- y) Diminuer la distance exigée entre une piscine et fosse septique et un élément épurateur;
- z) Autoriser les bâtiments et constructions temporaires pour des activités réalisées par la Municipalité;

- aa) Enlever l'autorisation de clôture dans une bande de protection riveraine;
- bb) Modifier les dispositions particulières aux quais;
- cc) Modifier les dispositions particulières aux élévateurs à bateau;
- dd) Modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides;
- ee) Bonifier les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation;
- ff) Encadrer la reconstruction d'un quai communautaire existant dérogatoire.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2022-02-032

2.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1171-19-02 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1171-19

Sur proposition de Bruno Plourde, dûment appuyé par Alain Lefièvre, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de Règlement n° 1171-19-02 modifiant le règlement de zonage n° 1171-19;

DE TENIR une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation, tel qu'exigé en raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-033

2.3 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1195-20-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1195-20 SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DES PLANS D'EAU ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Chantal Lachaine dépose le projet de Règlement n°1195-20-02 modifiant le règlement 1195-20 sur l'accès et la protection des plans d'eau et la sécurité des personnes et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2022-02-034

2.4 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1213-22 - TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX

Jennifer Ouellette dépose le projet de Règlement n°1213-22 sur la tarification de l'ensemble des services municipaux et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2022-02-035

2.5 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1214-22 - RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT PLUSIEURS RÈGLEMENTS

Jennifer Ouellette dépose le projet de Règlement n°1214-22 - Règlement omnibus modifiant plusieurs règlements et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

L'objet de ce règlement est d'enlever les tarifs applicables dans chacun des règlements de la Municipalité pour les inclure uniquement dans le règlement de tarification.

2022-02-036

2.6 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1215-22 - DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 76 200 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA 37E AVENUE ET DE LA 38E AVENUE

Serge Alarie dépose le projet de Règlement n°1215-22 - Décrétant une dépense et un emprunt de 76 200 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la 37^e Avenue et de la 38^e Avenue et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2022-02-037

2.7 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1216-22 - DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 116 400 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA 305E AVENUE

Serge Alarie dépose le projet de Règlement n°1216-22 - Décrétant une dépense et un emprunt de 116 400\$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la 305^e Avenue et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2022-02-038

2.8 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1217-22 - DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 131 500 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE COUILLARD

Serge Alarie dépose le projet de Règlement n°1217-22 - Décrétant une dépense et un emprunt de 131 500\$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue Couillard et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2022-02-039

2.9 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1218-22 - ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Jennifer Ouellette dépose le projet de Règlement n°1218-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2022-02-040

2.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1212-21 - DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UNE EMPRUNT DE 1 400 000\$ POUR LA RÉFECTION ET LE PAVAGE DE CERTAINES RUES ET DE DEUX SECTIONS DE STATIONNEMENT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du Règlement, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement de la dépense ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 1212-21, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-041

2.11 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE REMORQUE NEUVE

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de transport de la nouvelle machinerie, le Service des travaux publics désire procéder à l'acquisition d'une remorque neuve;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de 3 entreprises;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 16 décembre 2021 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Attaches Ethier inc.	15 776,87 \$
Attaches et Remorques Labelle inc.	15 292,91 \$
Remorques des Monts	N/A

CONSIDÉRANT QUE l'offre du plus bas soumissionnaire ne correspondait pas aux besoins de la Municipalité pour le déplacement de plusieurs types de machineries différentes;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une remorque neuve à les Attaches Ethier inc., au montant de 15 776,87 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de la soumission reçue;

DE FINANCER la dépense par une affectation du surplus accumulé;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-00-725.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'offre du plus bas soumissionnaire ne correspondait pas aux besoins de la Municipalité pour le déplacement de plusieurs types de machineries différentes;

2022-02-042

3.1 EMBAUCHE D'UNE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE - POSTE SYNDIQUÉ TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT les besoins en personnel au Services de la culture et bibliothèque;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, Jennifer Ouellette et résolu :

D'EMBAUCHER madame Solaine Guilbault à titre de commis de bibliothèque à temps plein, rétroactivement au 2 février 2022, au salaire prévu à l'échelon 1 pour ce poste, le tout selon la convention collective en vigueur des cols bleus et blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-043

3.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER PREMIER RÉPONDANT - POSTE SYNDIQUÉ TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les besoins du Services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et la recommandation du Service des ressources humaines pour combler le poste de pompier premier répondant au statut temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, Bruno Plourde et résolu :

D'EMBAUCHER monsieur Mikael Roy à titre de pompier premier répondant à compter du 8 février 2022 au salaire prévu à l'échelon 1 pour ce poste, le tout selon la convention collective en vigueur des pompiers et sous réserves de la période de probation et autres vérifications qui pourraient s'avérer nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2022-02-044

5.2 PROTOCOLE D'ENTENTE - AUX ABORDS DE ST-HIPPOLYTE - PHASE 4- CONSTRUCTION DE RUES

CONSIDÉRANT la résolution 2004-05-159 adoptée en mai 2004 acceptant le projet de lotissement sur le



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

lot 18-A, rang 2 du Canton d'Abercrombie;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente PE-18-32 signé le 14 mai 2017 pour la réalisation de la phase 4-A du projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet « Aux Abords de St-Hippolyte » désire finaliser son projet, soit la phase 4-B concernant le prolongement de la rue de la Petite-Ourse et le prolongement de la rue Andromède;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière phase comprend 11 nouveaux terrains;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis par la réglementation ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels a déjà été versée en argent pour l'ensemble du projet en date du 11 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer un protocole d'entente avec le promoteur pour la construction des rues de la phase 4-B, conditionnellement au respect, par le promoteur, des exigences de la réglementation applicable, notamment du règlement de lotissement, du règlement de construction de rue, de toute autre autorisation intrinsèque au projet et du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

DE NOMMER pour ce projet, la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

2022-02-045

6.2 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient financièrement L'Association du Lac-en-Cœur pour toute la durée de son projet de gestion pérenne des installations septiques autonomes pour assurer la qualité de l'eau du Lac-en-Cœur, réalisé en partenariat avec l'Université Polytechnique de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'engager à collaborer pleinement avec Polytechnique Montréal, à l'intérieur des limites de son champ d'expertise, pour l'exécution du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-046

6.3 AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'OCTROI OU DE MODIFICATION DE DROITS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Municipalité d'une propriété située en bordure du Lac-de-L'achigan portant le numéro 55, 380^e Avenue, connu comme étant le lot 6 338 868 du Cadastre du Québec et nommée le camp de l'Armée du Salut;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du 897, chemin du Lac-de-L'Achigan connu comme étant le lot 2 768 824 du Cadastre du Québec et nommé la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE, pour permettre le maintien d'un quai, d'une rampe de mise à l'eau pour les bateaux et la mise en place de futures installations sur le lac, un bail d'occupation sur le domaine hydrique de l'État doit être émis par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les lieux sont utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser un plan montrant l'emplacement de la portion du domaine hydrique que la Municipalité souhaite louer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'AUTORISER monsieur Sébastien Dupuis, biologiste, à signer toute demande d'octroi ou de modification de droits au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à signer tous les documents exigés en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, c. R-13, r.1);

DE MANDATER Marc Jarry, arpenteur-géomètre à produire un rapport de localisation de la portion du domaine hydrique l'État à des fins de location.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

2022-02-047

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PROTOCOLE D'ENTENTE ET SUBVENTION AU COMPTOIR ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu à son budget 2022 des sommes destinées à l'aide financière d'organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à soutenir le Comptoir alimentaire de Saint Hippolyte en assumant certains coûts de livraison et de transport dont ceux reliés à la livraison par Moisson Laurentides, aux services de livraison aux personnes à mobilité réduite et à la cueillette des aliments;

CONSIDÉRANT les coûts d'opérations relatifs à la gestion de services de Comptoir Alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé Alain Lefièvre par et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente d'une durée d'un an;

D'ACCORDER au Comptoir alimentaire la permission d'utiliser le pavillon du Lac-Bleu pour ses activités



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

et d'en assurer tous les frais (électricité, déneigement, téléphone, réparations);

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Comptoir alimentaire de Saint-Hippolyte au montant 6 500 \$ pour l'année 2022 dans le cadre de leurs services à la population. Un premier versement de 50 % aura lieu après la signature du protocole d'entente et un deuxième de 50 % suivra l'approbation du rapport financier présenté par le Comptoir alimentaire, tel que spécifié au protocole d'entente;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie.

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.

2022-02-048

10.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE PROJET - PROGRAMME DE CONTRIBUTION POUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Ministère des Transports du Québec pour la sécurité nautique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter de cette subvention afin d'assurer, de maintenir et de promouvoir la sécurité des plaisanciers sur tous les lacs du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité pour la présentation de projet et demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE NOMMER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-Ève Huneau à titre de représentante pour la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents de demande d'aide financière du programme de contribution pour la sécurité nautique;

DE S'ENGAGER envers le Ministère des Transports du Québec à réaliser les projets tel que décrit dans la demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-049

10.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE PROJET - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Ministère des Transports du Québec pour la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter de cette subvention afin d'assurer, de maintenir et de promouvoir la sécurité des citoyens sur l'ensemble du réseau routier du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité pour la présentation de projet et demande d'aide financière;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE NOMMER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-Ève Huneau à titre de représentante pour la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

DE S'ENGAGER envers le Ministère des Transports du Québec à réaliser les projets tel que décrit dans la demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée durant la séance.

2022-02-050

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Bruno Plourde et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 8 février 2022.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier